

On imagine donc bien le dilemme du ministre des Finances qui ne veut pas jouer le rôle d'acheteur de dernier ressort et d'instrument de la politique gouvernementale mais favoriser plutôt la mobilisation de notre épargne. La CDC deviendra une source d'investissement à qui l'on fera appel pour créer de nouvelles grandes entreprises ou pour consolider la position de sociétés plus anciennes par toutes sortes de moyens détournés et grâce à une brillante gestion. De concert avec d'autres investisseurs, elle emploiera ses ressources à acquérir des sociétés existantes et à les rendre plus rentables, plus concurrentielles et ainsi de suite pour notre plus grande satisfaction nationaliste.

L'ancien ministre Walter Gordon lui-même déclarait le 7 octobre 1965:

Toutes les décisions prises par la direction de la Corporation en matière d'investissements devront répondre à un critère de rentabilité à long terme. L'objectif primordial de la CDC doit être de satisfaire les intérêts légitimes de ses actionnaires.

Dans sa forme actuelle, le bill donne l'impression que l'on s'est écarté de cette conception; la CDC n'est plus une société de la Couronne et elle ne sera plus responsable devant le Parlement. Le ministre espère sans doute que ce subterfuge la mettra à l'abri des pressions politiques. Le concept de la rentabilité de la CDC mérite d'être examiné de plus près. Quoi que nous fassions, en privé comme en public, est toujours utile ou rentable d'un certain point de vue. Quand nous investissons de l'argent, nous espérons toujours en tirer profit. En Saskatchewan l'ancien gouvernement CCF espérait aussi que ses usines de couvertures, de travail du bois et ses cordonneries seraient rentables; lorsqu'elles ont commencé à perdre de l'argent et qu'on a dû les fermer, la déception du gouvernement était bien sincère. Lorsqu'il s'agit de rentabilité, les notions du gouvernement, dans bien des cas, ne correspondent qu'à des souhaits pieux.

Le gouvernement étant le plus gros investisseur, qu'il rende des comptes ou non au Parlement, il fera sans doute l'objet de pressions. On l'exhorte constamment à venir au secours de la société privée, et même parfois à la décourager. Encore récemment, nous en avons eu l'exemple. Québec a sa société de développement. En 1966, elle achetait l'usine de contre-plaqué Sogefor, de Maniwaki, au prix, dit-on, de 1 million et demi de dollars. Mais l'usine n'a pas été un succès et elle était déficitaire. Apparemment, la direction était disposée à vendre l'entreprise à une société américaine au prix de \$500,000. Ce fut la rébellion ouverte des habitants de l'endroit, qui ont pressé M. Bourassa et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) d'intervenir. A l'heure actuelle, Ottawa ne peut s'occuper du problème du Québec, mais il pourrait le faire si la CDC existait.

Il y a aussi la difficulté que présente le comité des affaires extérieures. Ce comité a proposé que le Canada établisse un bureau de contrôle de la propriété canadienne, qui serait chargé de sauvegarder les intérêts canadiens. Ce bureau de contrôle n'exercerait-il pas de fortes pressions sur la CDC, l'engageant à intervenir dans des domaines qui pourraient être chers aux cœurs des bureaucrates du nouvel organisme encore à naître?

Pourquoi doit-on créer une nouvelle grande société d'investissement, distincte de tous les gigantesques fonds

[M. Ritchie.]

mutuels et établissements parallèles, grâce à une participation massive du gouvernement? On nous dit que nous n'épargnons pas assez et que l'existence de la CDC nous encourage à le faire. Au début, du moins, la mise du gouvernement sera de 250 millions de dollars, somme qui proviendra des contribuables. Il y aurait sans doute de bien meilleures façon d'inciter les investisseurs à épargner: par exemple, des allègements fiscaux; mais le ministre des Finances ne prise pas beaucoup ce moyen. Même en l'absence de la CDC, les pages financières de tous les journaux du pays énumèrent diverses façons d'épargner, mais, dans notre société, nous avons constamment réduit la nécessité de l'épargne. Celui qui épargne, après tout, le fait pour des raisons déterminées: acquisition d'une maison plus grande, achat d'une voiture, études des enfants, prévision de la vieillesse, de la maladie ou de périodes d'invalidité où on pourra manquer de travail. Mais notre société a décidé que les citoyens, de droit, devaient être protégés contre toutes ces éventualités. Il est inutile d'épargner en vue de l'hospitalisation, dont les frais sont acquittés par le gouvernement, grâce aux cotisations des contribuables. Le nouveau Livre blanc sur le chômage prône une forme de revenu garanti, et par son caractère universel, il garantit à l'individu des prestations pendant plusieurs mois, qu'il soit prêt ou non à accepter un emploi.

Les pensions de vieillesse et le supplément garanti sont conçus pour aider ceux qui sont dans le besoin. Le régime de pensions du Canada part d'un principe analogue. Certes, ceux qui touchent des salaires modestes ou faibles ne sauraient espérer amasser la somme nécessaire pour répondre aux besoins que satisfont ces prestations. Il semble douteux que les nombreuses petites gens qui constituent la grande majorité de notre population se soucieront d'investir leur \$5 pour que la Corporation de développement du Canada réunisse le capital nécessaire à la réalisation de ses objectifs. Il reste peu probable que les gens modifieront leurs habitudes pour accumuler des épargnes si, pour cela, ils doivent se priver de nourriture, d'une voiture neuve, d'un téléviseur neuf, et le reste. En fait, qu'advierait-il de Radio-Canada s'il n'y avait pas de nouveaux téléviseurs? Il semble peu probable que le volume global des épargnes augmente car le dollar n'est pas élastique et l'on ne peut l'investir à deux endroits à la fois, pas plus que dans le passé.

Quant à laisser la CDC prendre en main la très rentable Polymer et la Commission d'énergie du Nord canadien, cela me semble illogique. La Polymer accuse, depuis quelques années, des bénéfices moyens de près de 10 millions de dollars par année, déduction faite des impôts sur le revenu. Par ce bill, le gouvernement vendrait la Polymer à la CDC à un juste prix, devant être fixé par le gouverneur en conseil, il s'agit ici du capital-actions de la Polymer. Dans une transaction normale, le vendeur tente d'obtenir le prix le plus élevé et l'acheteur, le moins élevé. Dans ce cas-ci, le gouvernement doit aux contribuables d'obtenir le meilleur prix possible pour la Polymer, mais de fait il négociera avec lui-même. Même si une société privée faisait une offre pour la Polymer, le bill ne semble prévoir aucun moyen permettant à des intérêts privés d'acheter cette société; seule la CDC peut le faire.